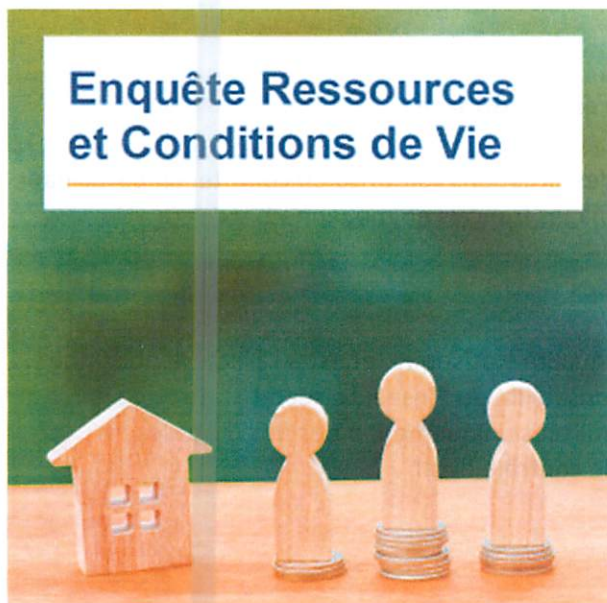


Enquête Ressources et Conditions de Vie



- Pouvez-vous chauffer régulièrement votre logement ?
- Êtes-vous en mesure de faire face à une dépense imprévue d'un montant de 1 000 euros ?
- Sur une échelle allant de 0 à 10, quelle est votre satisfaction concernant la vie que vous menez ?

Ce sont quelques-unes des questions posées dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) que l'Insee réalise de février à avril 2024. Près de 22 000 ménages de France métropolitaine et départements d'outre-mer sont interrogés.

Mesurer la pauvreté en France et dans les autres pays européens

Être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population. Mais la pauvreté n'est pas uniquement monétaire. On est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines « normes » de consommation ou de confort. C'est ce que l'on appelle la pauvreté « en conditions de vie ». Pour mesurer ces différents critères, l'Insee réalise chaque année depuis 2004, l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV).

Le dispositif SRCV est la partie française d'une enquête menée dans toute l'Union européenne. Cette dernière sert de référence pour faire des comparaisons entre les États membres sur les conditions de vie et les inégalités.

L'enquête collecte notamment des données sur les revenus, la situation financière, mais aussi sur l'emploi, le bien-être ou la santé. Ces informations sont utiles pour étudier la répartition des revenus, mieux comprendre les phénomènes de pauvreté ou d'exclusion sociale et évaluer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre les inégalités.

Dans le contexte actuel, cette enquête est particulièrement importante, car elle permettra de mesurer l'impact de la hausse des prix sur les conditions de vie financières et matérielles en France et de le comparer à celui qu'elle a eu dans les autres pays européens.

Comment se déroule l'enquête ?

Afin de disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages résidant en France, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage : cela prendrait trop de temps et serait trop coûteux. Un échantillon de logements est donc tiré au hasard. Si vous avez reçu un courrier postal de l'Insee vous invitant à répondre à cette enquête, c'est que vous avez été tiré(e) au sort. Un enquêteur de l'Insee va vous contacter pour fixer un rendez-vous. Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte officielle. L'entretien se déroulera en face-à-face. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact, en précisant le nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

Il s'agit d'une **enquête en panel** : le principe est de suivre les personnes interrogées d'une année sur l'autre, pendant 4 ans. Ce suivi sur la durée permet de mieux comprendre et analyser les situations de pauvreté et leur évolution.

Parce que chaque situation compte, votre réponse est importante

Votre réponse est essentielle pour que la diversité des situations soit prise en compte. En participant à cette enquête, vous représentez près de 1700 ménages français en moyenne !

Vos données sont anonymes, vos réponses protégées

Cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, et est à caractère obligatoire. La collecte de cette enquête est placée sous la responsabilité de l'Insee. Le secret statistique garantit la confidentialité de vos réponses. Celles-ci seront utilisées uniquement à des fins d'études statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.